

2023-15

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20230331-2023_15-DE
Reçu le 03/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023**

Convocation le 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Était absent : Guillaume BACCON

Secrétaire de séance : Florence TISSANDIE-VERGNE

TAUX DES TAXES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués pour l'année 2022.

Foncier non bâti : 159.33%

Foncier bâti : 42.38%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-**DÉCIDE** de ne pas procéder à une augmentation des taux des taxes ceux-ci restent donc inchangés, et établie le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2023, à savoir :

Foncier non bâti (TFB) :	159.33%
Foncier bâti (TFNB) :	42.38%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) :	10.59%

Pour un produit fiscal attendu de 248 814 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

Le 31 mars 2023

Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 03/04/2023
Le Maire, Raoul Debar

